

**Zeitschrift:** Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile  
**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband  
**Band:** 25 (1978)  
**Heft:** 5

**Rubrik:** Nouvelles des villes et des cantons romands

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## En bref

**Aubonne.** C'est en 1970 que la commission présidée par M. André Aellen, municipal aubonnois, a commencé ses travaux pour la construction d'un centre d'instruction régional, destiné aux 25 communes de plus de 1000 habitants, de l'Ouest vaudois. L'architecte auteur du projet, M. Jean Bettens, a donné le genre grand rural pour que cette construction de trois niveaux s'intègre complètement au paysage. Les travaux de terrassements au Pré-Baulan sont en cours.

**Bienne.** Le Grand Conseil bernois a alloué une subvention de 630 800 francs pour la construction d'un poste opératoire protégé à l'hôpital pédiatrique de Wildermeth. Le montant des frais supplémentaires de cet aménagement est devisé à 3 492 500 francs, répartis comme suit: 64 % à la charge de la Confédération, 16 % à la charge du canton et 20 % à la charge des 50 communes de la région hospitalière de Bienne.

Un cours d'introduction de trois jours a eu lieu dans le complexe de la protection civile au Sahligut. Dirigé par M. René Staempfli, remplaçant du chef local PC de Bienne, ce cours avait pour but d'initier aux devoirs et tâches incombant à la protection civile, notamment l'aménagement de locaux de protection avec des moyens de fortune. Une cinquantaine de chefs de quartier et des cadres ont participé; ils pourront transmettre les notions reçues lors de cours ultérieurs.

**Le Châble-Bruson.** En février dernier, cette station de secours tenait son assemblée générale sous la présidence de M. Gaston Barben, conseiller communal. Elle fut suivie d'un remarquable exercice combiné, organisé par M. Gaston Barben, puis conduit par le chef de la colonne de secours, M. Alexis Maret, de Bruson, avec la collaboration de la protection civile de la commune de Bagnes. L'«alarme-avalanche» de nuit, déclenchée à 21 heures, dans des conditions météorologiques très difficiles – pluie, neige, brouillard – était une gageure qui a permis de toucher de près la réalité. La participation de la protection civile a été très appréciée. Elle avait pour tâche d'éclairer le champ des opérations, au moyen d'un système perfectionné. Il permit à l'ensemble de travailler dans des conditions pratiquement égales à celles d'une intervention diurne. C'est ce qu'a relevé le commandant de place, M. Charles Besse, de Lourtier. L'engagement d'une quarantaine d'hommes fut très rapide et efficace.

En moins de vingt minutes, avec la collaboration de trois chiens conducteurs, les quatre «victimes enterrées» furent retrouvées. La commune de Bagnes est une des rares communes suisses qui ait judicieusement autorisé et admis l'incorporation de la PC dans de tels exercices. (Félicitations, Réd.)

**Corcelles-Cormondrèche.** Le bâtiment destiné aux trolleybus de TN, comprenant des locaux pour la protection civile, est construit. Les aménagements intérieurs restent à terminer.

**Cortailod.** En février dernier, l'organisme local PC a mis sur pied une série de conférences destinées à informer le plus complètement possible la population sur les tâches qui lui incombent aussi bien en temps de paix qu'en cas de guerre. Après une orientation générale, le chef local, M. Francis Sigrist, présentait les conférenciers: MM. J.-C. Dedenon, John Perrenoud, Daniel Diserens, chef de secteur. L'auditoire était très attentif, de nombreuses questions furent posées, ce qui prouve l'intérêt suscité. MM. F. Kämpf, R. Vouga et R. Comtesse, conseillers municipaux, étaient présents à la première conférence.

**Courtelay.** Les chefs locaux des communes rattachées au centre régional de Tramelan se sont réunis dernièrement à Courtelay. Me Jean-Louis Favre, président du Tribunal, a présenté de façon détaillée la procédure utilisée par les tribunaux pour condamner les personnes en infraction à la loi sur la protection civile. Les chefs locaux purent poser toutes les questions qui les intéressaient. L'orateur sut apporter les éléments permettant de mieux comprendre le fonctionnement de la justice. M. André Gruter, président de l'Association des chefs locaux, régla quelques problèmes relatifs aux tâches à accomplir en 1978. Les autorités de Courtelay, le maire, M. R. Râcle, accompagné de M. Wenger, conseiller municipal, offrirent le verre de l'amitié. Le maire releva tout l'intérêt qu'il porte au travail des chefs locaux.

**Lausanne.** A l'occasion d'un cours de protection civile, un important exercice de transport d'eau a été organisé. Situation supposée: le réseau d'eau de la ville est hors d'usage. Un immeuble de l'usine à gaz de Malley est en feu. Le train d'extinction et de sauvetage des CFF est sur place et lutte contre le feu, mais ses réserves d'eau s'épuisent. Mission de la protection civile: prise d'eau au lac, à Vidy, débarcadère de l'Expo – relais au collège de la vallée de la Jeunesse –, trois artères à traverser, suspension de la conduite pour ne pas perturber la circulation. Personnel: 5 groupes de pionniers et de

lutte contre le feu, reliés par un groupe radio du service alarme-transmissions, soit 60 personnes. Ce n'est certes pas sans difficultés que la conduite a été installée sur un parcours de 2,3 km de la cote 374 à la cote 430, soit 56 mètres de dénivellation; 500 tuyaux «Rollmaplast» de 5 mètres ont été utilisés. Contenance de la conduite: 36 000 litres d'eau. Le directeur de police, M. Robert Deppen, et le chef de service PC et chef local, Marcel Regamey, ont suivi l'exercice avec intérêt. L'exercice a été positif et permet de tirer de précieux enseignements.

**Martigny.** L'organisme local PC dispose actuellement de 1200 hommes astreints et de 20 femmes volontaires. Charly Délez, chef local – et président de l'Association valaisanne pour la protection civile – devrait disposer de 1800 personnes au total. Il a lancé un appel à une cinquantaine d'aides-soignantes, infirmières ou anciennes, samaritaines, pour s'engager dans la protection civile locale. Une quinzaine de réponses sont déjà parvenues. Les obligations pour celui ou celle qui fait partie de la protection civile ne sont pas lourdes: un cours d'introduction de cinq jours, et une fois par année ou tous les deux ans, un cours de perfectionnement de deux jours. M. Délez relève que de grandes facilités sont offertes aux mères de familles: on peut éventuellement modifier les dates des cours en cas d'empêchement et, à midi, nous les libérons assez tôt pour qu'elles aillent préparer leur dîner. Une collaboration qui est donc loin d'être une entrave.

**Naters.** Les obsèques de M. Oswald Venetz – le dernier hommage d'une immense foule. Les gens étaient venus de toutes les vallées et de tous les villages du Haut-Valais pour rendre un dernier hommage à M. Oswald Venetz. Cette immense foule recueillie a prouvé combien le défunt était estimé partout.

Ses anciens élèves de Visperterminen et de Stalden sont venus en grand nombre. Les inspecteurs du feu étaient présents et l'on remarquait aussi de très nombreux amis politiques du défunt, qui s'est toujours engagé à fond pour le parti chrétien-social du Haut-Valais. Des délégations des sociétés de musique de Naters, Stalden, Visperterminen et de l'ancienne musique de Stalden ont également pris part aux obsèques.

Le curé Pfaffen a concélébré la messe avec une douzaine de prêtres, dont le curé Venetz, frère du défunt.

Nous présentons à nouveau nos sincères condoléances à la famille dans la peine.

**La Neuveville.** Le Conseil municipal a nommé une commission de construction pour les ouvrages de la protection civile. La présidence sera assumée par le maire, M. Charles Marty; membres: MM. Otto Stalder et Claude Landry, conseillers municipaux, et Gilbert Liengme, chef local PC; M. Jean-Claude Bourquin fonctionnera comme secrétaire.

**Porrentruy.** Le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 1977 relève qu'au niveau de l'instruction de gros efforts ont été faits. 240 personnes, dont une trentaine de femmes, ont participé à des cours cantonaux, fédéraux, en qualité de cadres ou de spécialistes, des cours d'introduction de cinq jours, des exercices de deux jours.

Deux nouveaux instructeurs sont venus renforcer les rangs du service des pionniers: MM. Claude Hentzi, garagiste, et Jacques Muller, nouveau chef local. Le poste sanitaire de Gais-Logis est maintenant en grande partie meublé. Le poste de commandement sera en état de fonctionner pour le début de l'été au plus tard. L'Office cantonal PC a attribué d'office un volumineux matériel.

**Sonceboz-Sombeval.** Dernièrement, un rapport d'état-major réunissait les responsables des services de l'organisme local PC. Il avait pour but la mise à jour des plans PGPC 75, le bilan des places protégées, le calcul des effectifs et de tous les éléments touchant l'OPL. La population de la commune à fin 1977 s'élevait à 1376 habitants. 1124 places protégées, dont 450 sans ventilation, sont disponibles. L'OPL comprend 124 personnes instruites. Une étude approfondie de la mise sur pied a été faite, afin que chaque chef de service soit au clair sur le lieu d'entrée éventuelle en service des détachements respectifs, et le lieu de ravitaillement. A la fin 1978, tous les cadres seront formés. M. René Berger, libéré pour raisons de santé, a été vivement remercié pour le travail accompli depuis 1958.

**Vissoie.** Depuis plus d'une année en construction, le centre de la protection civile d'Anniviers est maintenant achevé.

Respectant l'architecture de montagne, cette importante construction a pu être menée à bien grâce à une excellente coordination avec les autorités de Vissoie d'une part et les services cantonaux d'autre part.

Cette maison abrite au rez-de-chaussée le matériel d'intervention en cas d'incendie pour le val d'Anniviers ainsi que celui du centre de secours. Vissoie dispose ainsi d'un local du feu moderne et bien adapté à la mon-

tagne. *Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*

**Canton de Neuchâtel.** L'Association neuchâteloise des chefs locaux PC a tenu son assemblée générale annuelle à Saint-Blaise, sous la présidence de M. André Furrer, en présence de M. Rémy Schlaeppy, conseiller d'Etat. Le rapport d'activité montre que les communes ont poursuivi la planification établie. Plusieurs exercices ont été organisés dans les localités et, dans les prochains mois, plusieurs communes mettront sur pied des exercices de deux jours. Ces exercices sont des plus efficaces et permettent à la population de participer aux travaux et de se rendre compte de l'importance de la protection civile. L'Association a établi un cahier des charges du chef local. Très bien conçu, il décrit les multiples et importantes tâches. De son côté, M. André Laubscher, chef de l'Office cantonal PC, a fait le point des réalisations dans le canton.

Situation au 31 décembre 1977:

- 121 800 personnes sont assurées de trouver une place protégée dans des abris, soit les 76 % de toute la population;
- 5370 personnes sont instruites pour servir dans la protection civile. Mille d'entre elles ont participé, l'an passé, à des cours ou à des rapports;
- 8 909 000 francs représentent la valeur du matériel de protection civile à disposition dans le canton.

Demain:

- 23 communes encore non pourvues d'un organisme local de protection civile devront constituer leur organisation;
- 1990 est une année-cible pour les responsables de la protection civile neuchâteloise. Dans douze ans, tout Neuchâtelois devrait avoir, dès sa naissance, son numéro AVS... et sa place dans un abri protégé.

A la fin de la partie administrative, des représentants de la Fédération des sapeurs-pompiers, des Associations cantonales PC de Neuchâtel, Genève, Valais, Jura, et de la Commission romande d'information PC, ont pris la parole. Traditionnellement, un conférencier est invité aux assemblées. Cette fois-ci c'était M. Serge Prêtre, directeur de la sécurité des centrales nucléaires au Département fédéral des transports et communications et de l'énergie. Il a orienté l'auditoire sur l'organigramme des services intéressés et les importantes mesures de sécurité imposées.

Très active, cette association contribue au développement efficace des mesures de protection civile. (*Félicitations, Réd.*)

## Canton du Valais

### Adieu à un pionnier de la protection civile

C'est à peine croyable, M. Oswald Venetz n'est plus.

Les collaborateurs de la protection civile valaisanne vont regretter de ne plus pouvoir apprécier ta présence et ton sens de l'humour, que tu savais si habilement introduire dans les discussions.

Pour nous les instructeurs, le vide que tu laisses sera plus grand encore, car tu as été durant toute ta carrière un conseiller aux sources inestimables et un ami. Ta disparition ne va pas uniquement peiner profondément tes proches collaborateurs, mais chaque participant qui a eu le plaisir de suivre un cours sous ta direction. Pour l'enrichissement que tu nous a donné tant au point de vue professionnel qu'humain, nous te devons un grand merci. L'héritage que tu nous lègues aujourd'hui est si précieux qu'il est de notre devoir de le faire fructifier dans notre activité future.

*Les instructeurs PC*

## Rapport de gestion – Office cantonal de la PC

**1. Généralités.** La conception 1971 de la protection civile, exposée par le Conseil fédéral dans son message du 25 août 1976 aux Chambres fédérales a grandement influencé le programme d'activité de 1977.

Cela s'est manifesté avant tout par une planification générale des besoins enregistrés dans les communes de plus de 1000 habitants et par une tendance à accentuer les efforts dans les constructions publiques et une réduction des investissements dans les abris privés.

**2. Informations.** La section valaisanne de l'Union suisse pour la protection des civils a organisé, d'entente avec l'organisme de protection civile de Martigny, des journées «Portes ouvertes» dans ses nouveaux locaux de protection civile, les 24 et 25 septembre 1977.

Diverses publications ont été communiquées à la presse et des séances d'information ont été organisées dans plusieurs communes et dans les écoles, notamment une assemblée réunissant les délégués de nombreuses communes le 28 octobre 1977 à Sion.

**3. Personnel.** Ont suivi avec succès les cours spéciaux suivants:

- pour chefs de service alarme et transmission: Baud Louis, Sion; Gay Gilbert, Monthey; Genoud André, Sierre; Hug Kurt, Brigue; Ruppen Hubert, Naters; Studer Beat, Viège;
- pour chef de service SPAC: Bonvin Jean-Charles, Sierre;
- de base pour chefs locaux et remplaçants: Berchtold Marcel, Stalden; Imboden Roland, St-Nicolas; Morard Christian, Ayent; Perren Peter, Zermatt; Puipe Marcel, Bagnes; Rey Jean, Vétroz; Emery Roland, Flanthey; Mathier Marinus, Salquenen; Niederberger Ignaz, Brigue-Glis; Troger Anton, Rarogne; Kalbermatten Kilian, Steg; Teyssere J.-Claude, Viège; Truffer René, Grächen; Tschopp Werner, Loèche-les-Bains; Vuis-tiner Clément, Grône; Chappot Bernard, Charrat; Max Gilbert, Martigny-Croix.
- Ont été nommés instructeurs cantonaux:  
Service de protection Abri: Haenni Ruppert, Bitsch; Mazotti Louis, Viège; Walker Moritz, Naters.
- Service lutte contre le feu (échelon personnel): Culas Ernest, Monthey.
- Service pionnier et lutte contre le feu (échelon cadres): Cachat Bernard, Monthey; Zen Ruffinen Hans, La Souste.

#### 4. Instruction

|                             | Partici-pants | Jours de service |
|-----------------------------|---------------|------------------|
| Cours et rapports fédéraux  | 99            | 646              |
| Cours et rapports cantonaux | 450           | 605              |
| Cours communaux             | 728           | 3689             |
| Cours de répétition         |               |                  |
| - dans les communes         | 1017          | 1924             |
| - au centre d'instruction   | 240           | 479              |
| <b>Total</b>                | <b>2534</b>   | <b>7343</b>      |

**5. Inspections.** Des inspections portant sur le matériel (vérification de l'inventaire et de l'entretien), les fichiers de contrôle des personnes astreintes à la protection civile et l'état du dispositif ont été organisées avec des représentants de l'Office fédéral de la protection civile dans les communes de Brigue, Gampel, Steg, Hochtenn, Salquenen, Montana (pour l'OPL de Montana-Crans).

Les constructions de dispositifs actuellement en cours d'exécution ont fait

l'objet de contrôles réguliers à l'occasion des séances de chantiers, notamment les centres opératoires de Brigue et Sion, les postes de commandement, locaux d'attente et postes sanitaires d'Ardon, Chalais, Fully, Grimisuat, Grône, Loèche-Ville, Loèche-les-Bains, Martigny, Rarogne, Ried-Brigue, Savièse, Saint-Martin, et Saint-Nicolas.

Des contrôles d'alarme-eau ont été effectués pour les barrages de Totensee, Griess, Gebidem, Mattmark, Illsee, Cleuson, Zeuzier, Moiry, Grande-Dixence, Mauvoisin, Salanfe, Emosson, Les Toules.

#### 6. Garde et entretien du matériel

L'emploi du matériel à des fins publiques autres que celles de la protection civile a été encouragé de façon à remplacer le vieillissement en magasin par une usure normale.

Les utilisateurs de ce matériel ont partiellement collaboré à son entretien, ce qui a permis de ne pas augmenter les frais dans ce domaine malgré l'accroissement des matériels fournis.

Les services du Centre cantonal de réparation ont contribué à ce résultat.

**7. Equipements.** Pour des raisons financières, les propositions de fournitures formulées par l'Office fédéral de la protection civile ont dû être réduites de plus de 50 %.

L'inventaire actuel du matériel livré

aux communes et aux établissements laisse apparaître une valeur totale de Fr. 10 691 079.-.

**8. Constructions.** L'évolution dans le domaine des constructions de protection civile a été marquée, surtout, par le nombre important de mise en chantier de dispositifs en faveur des organismes locaux de protection.

Des changements sont également intervenus en faveur des abris collectifs ou publics à la place des petits abris privés. Des économies de frais de constructions sont ainsi réalisées.

6612 nouvelles places protégées ont été enregistrées dans des abris privés.

1172 nouvelles places protégées ont été enregistrées dans les abris publics.

La Confédération, le canton et les communes ont subventionné des constructions pour une somme de Fr. 3 251 000.-.

Deux postes d'attente pour 110 personnes, avec locaux pour le matériel, ainsi qu'un poste sanitaire de 30 lits ont également été achevés et reconnus comme tels.

1041 projets ont été autorisés. Situation au 31 décembre 1977:

52 000 places protégées dans des abris sans ventilation mécanique, selon les normes 1958/1959.

124 600 places protégées dans des abris avec ventilation mécanique et dispositif antigaz, selon les normes 1966.



Bernischer Bund  
für Zivilschutz

Ordentliche  
Mitgliederver-  
sammlung 1978

Freitag, den  
9. Juni 1978,  
14 Uhr, im AC-  
Schutzzentrum in  
Spiez. Im Mittel-  
punkt steht eine  
Kurzorientierung  
über das für  
Armee und Zivil-  
schutz wichtige  
Zentrum, gefolgt  
von einer geführ-  
ten Besichtigung.



Protection aussi pour les handicapés  
Schutz auch für Behinderte



La Fondation Centre ASI La Chaux-de-Fonds  
serait heureuse de travailler aussi pour vous  
möchte gerne auch für Sie arbeiten

MECANIQUE TOLERIE  
039 MENUISERIE PLASTIFICATION  
23 33 67 IMPRIMERIE RELIURE